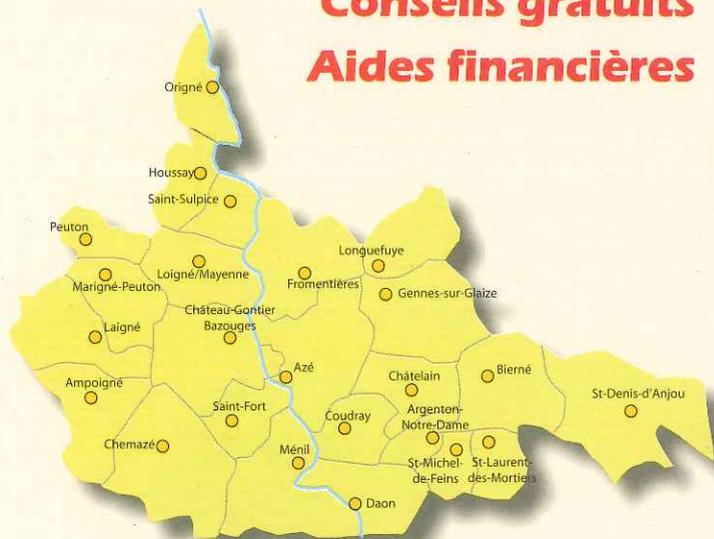


Programme d'amélioration de l'habitat

*Pour un habitat
sain et durable*



**Conseils gratuits
Aides financières**





Qui est concerné ?

Votre logement a plus de 15 ans et vous êtes :

- propriétaire occupant,
- propriétaire bailleur.



Pour quels projets ? *

- Amélioration des **performances énergétiques**

Gain énergétique minimum de 25%

Exemples : isolation, chauffage, menuiseries extérieures, ventilation...

- **Réhabilitation d'habitats dégradés** sans confort (sécurité et salubrité)

- Travaux d'**adaptation et accessibilité** du logement pour favoriser l'autonomie (personnes âgées ou handicapées)

Exemples : remplacement d'une baignoire par une douche, barre d'appui, monte-escalier...

- Création de **logements à loyer modéré**

** Travaux réalisés par des entreprises agréées (RGE)*





Quelles aides financières ? *

Des aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier

Performance énergétique (gain minimum de 25%)

- ANAH : Taux de subvention de 15 à 50 % avec un plafond de travaux : 20 000 €
- Pays de Château-Gontier : maxi 2 500 €

Réhabilitation de logements dégradés

- ANAH : Taux de subvention de 50 % avec un plafond de travaux de 50 000 €
- Pays de Château-Gontier : maxi 2 000 €

Plus une subvention maximum de 2 000 € si primo-accession avec travaux d'un logement vacant de plus de 2 ans

Travaux pour l'autonomie de la personne

- ANAH : Taux de subvention de 35 ou 50 % avec un plafond de travaux de 20 000 € H.T.

Locatif à loyer modéré

- ANAH : Taux de subvention de 25 ou 35 %
- Pays de Château-Gontier : taux de subvention de 5 ou 10 %
- plafond de travaux de 60 000 € ou 80 000 € H.T.

* Sous conditions de revenus et sous réserve de la réglementation en vigueur



Quel que soit votre projet,
le Pays de Château-Gontier vous accompagne
gratuitement dans le montage et le suivi de votre
dossier de demande de subvention.

Permanences le jeudi matin de 9h à 12h
Hôtel de Ville et de Pays à Château-Gontier

IMPERATIF :
**Ne pas commencer les travaux avant
l'accord des subventions**

Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier

Hôtel de Ville et de Pays
23 place de la République - BP 20402
53204 CHÂTEAU-GONTIER Cedex
02.43.09.55.55 - cc-chateau-gontier@chateaugontier.fr
www.chateaugontier.fr

Habitat et Développement 53

21 rue de l'Ancien Evêché
BP 70837
53008 LAVAL cedex
02.43.91.19.91 - contact@hd53.fr

